



FICHE DE DETERMINATION DU TARIF

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

*A compléter et à joindre avec la confirmation d'inscription
et l'(les) avis d'imposition de l'année 2020⁽¹⁾*

Nom/Prénom de l'élève :

Classe :

Chiffres à reporter à partir de l'avis d'imposition 2020 (sur revenus 2019)

Revenu fiscal de référence (R) =

Nombre de parts (N) =

Quotient = $\frac{R}{N}$ (division)
N

Type de tarif (mettre une croix en fonction du résultat)

Quotient ≤ 9 000 € Tarif A	Quotient > 9 000 € et ≤ 11 500 € Tarif B	Quotient > 11 500 € et ≤ 14 000 € Tarif C	Quotient > 14 000 € Tarif D

J'atteste sur l'honneur de la sincérité des informations mentionnées.

Date:.....

Signature du responsable :

(1) Pour le(s) parent(s) dont la situation correspond aux tarifs A, B ou C, il est impératif de joindre l'(les) avis d'imposition 2020. En l'absence de ces documents, le tarif D sera appliqué.



CHOIX DU MODE D'APPROVISIONNEMENT DU COMPTE« RESTAURATION » ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Ne concerne que les externes et demi-pensionnaires

A compléter et à joindre avec la confirmation d'inscription

Madame/Monsieur :

parent (s) de l'élève

qui entre en classe de décidons d'approvisionner la carte scolaire pour la restauration

1. En joignant un premier chèque de 110 € pour un élève demi-pensionnaire ou 60 € minimum pour un élève externe pour alimenter le compte à la rentrée pour le mois de septembre (chèque à l'ordre de l'AGMTP)

Et

- 2.

ou	<input type="checkbox"/> en optant pour un prélèvement mensuel sur 9 mois du 10/10/2021 au 10/06/2022 pour un montant de : <ul style="list-style-type: none">o 50 € par moiso 70 € par moiso 100 € par mois
	<input type="checkbox"/> en optant pour un règlement en ligne via Ecole Directe
	<input type="checkbox"/> en déposant un chèque ou des espèces auprès du service comptable pôle familles

Date : Signature du responsable :